

An aerial photograph of a village with terracotta-tiled roofs and lush green trees. The scene is viewed from a high angle, showing the layout of the buildings and the surrounding landscape. A large orange curved graphic element is overlaid on the bottom right of the image.

Fermeture du réseau cuivre

Cahier 2

Roadmap globale

Les cahiers de la fermeture du réseau cuivre

Cahier #2 : Roadmap globale

Version publiée le 13/12/2022

Sommaire

Préambule	3
Vision des cahiers de fermeture du réseau cuivre	4
Description des principales étapes du plan de fermeture du réseau cuivre	5
1. Phase de transition : 2020 - 2025	5
2. Phase de fermeture : 2026 – 2030	7
Vue d'ensemble	10
1. Tableau synoptique de la fermeture du réseau cuivre	10
2. Schéma présentant le calendrier envisagé	11
3. Diagramme présentant l'évolution annuelle des proportions de volumes de locaux	11
4. Jalons de capitalisation	12
Annexe 1 - Liste des offres de gros concernées par la fermeture commerciale nationale :	13

Ce document est à destination des opérateurs (commerciaux et d'infrastructures FttH) et de leurs associations, des élus locaux et de leurs associations, des pouvoirs publics et du régulateur.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez écrire à l'adresse :
fermeture.ducuire@orange.com

Document externe

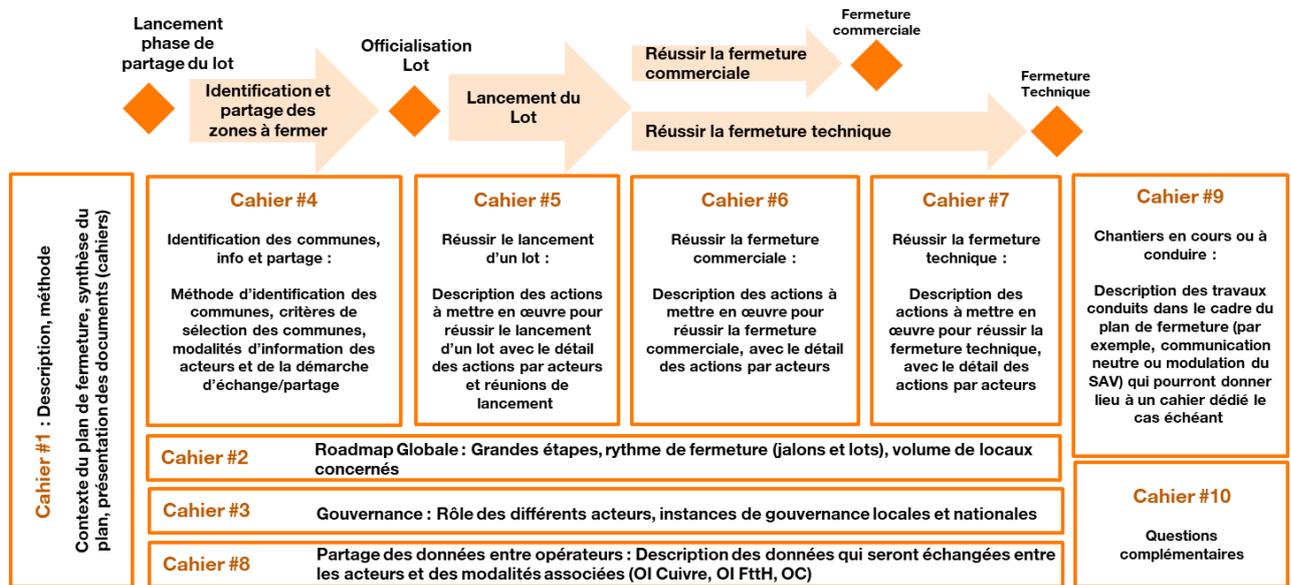
Préambule

Ce cahier présente la vue d'ensemble du programme de fermeture du réseau cuivre, en indiquant les calendriers, le volume de locaux concernés par chaque lot annuel, tel qu'envisagé par Orange à la date de publication du présent cahier.

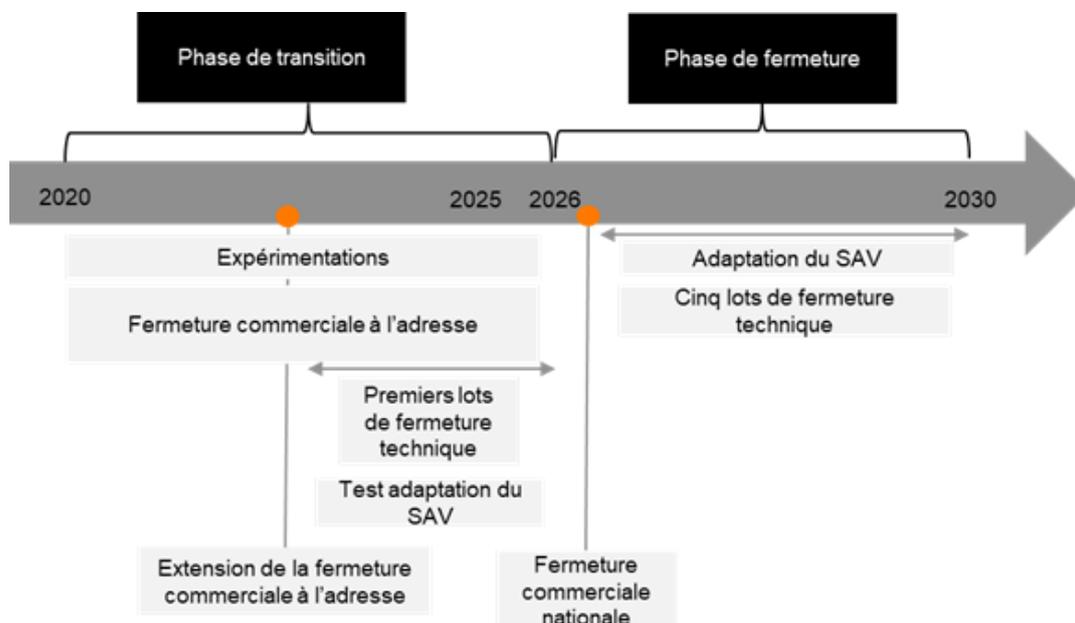
Orange se réserve le droit de modifier les éléments de cette vue d'ensemble, en fonction de l'avancée du programme et des évènements qui pourraient remettre en cause l'exécution du plan.

En tout état de cause, Orange s'engage à informer l'ensemble des parties prenantes de toute modification des perspectives du programme de fermeture du cuivre dans un délai suffisant pour leur permettre de les prendre en compte.

Vision des cahiers de fermeture du réseau cuivre



Description des principales étapes du plan de fermeture du réseau cuivre



1. Phase de transition : 2020 - 2025

1.1 Expérimentations de fermeture du cuivre

Une première expérimentation de fermeture du réseau cuivre a été lancée le 16 juillet 2020, sur la commune de Lévis-Saint-Nom (Yvelines, environ 700 logements). La fermeture commerciale a été actée le 19 novembre 2020. La fermeture technique a été actée le 31 mars 2021.

Une seconde expérimentation a été lancée le 31 juillet 2021 sur trois zones en métropole (environ 10 900 logements), avec une fermeture commerciale prononcée le 31 mars 2022 et une fermeture technique prévue le 31 mars 2023 :

- commune de Voisins-Le-Bretonneux (Yvelines), déployée en FttH par l'OI FttH Orange,
- commune de Provin (Nord), déployée en FttH par le RIP THD 59-62,
- communes de Gernelle, Issancourt-et-Rumel, Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois (Ardennes), déployées en FttH par le RIP Losange.

Les objectifs de ces expérimentations sont multiples :

- tester la fermeture du réseau dans différentes configurations : mettre en œuvre l'ensemble des jalons réglementaires dans un planning défini.
- permettre aux OC de tester les migrations / l'accompagnement clients dans les délais définis par Orange, avec un focus particulier sur l'accompagnement des derniers clients avant la fermeture technique (y compris la question de la coupure des clients résiduels).
- définir une démarche OI/OC (processus, gouvernance, modes de fonctionnement) industrialisable pour les phases suivantes du plan.
- définir les modalités/étapes de communication, avec un focus particulier sur les possibilités de communication communes aux différents opérateurs.

1.2 Fermeture commerciale anticipée à l'adresse

Le cadre réglementaire défini par l'Arcep prévoit la possibilité pour Orange de mettre en œuvre la fermeture commerciale anticipée à l'adresse.

Orange a souhaité utiliser cette modalité de fermeture rapide afin de limiter la création de nouveaux accès sur cuivre.

Orange a donc engagé dès le printemps 2021 la fermeture commerciale anticipée à l'adresse pour les offres haut débit à destination des clients finals grand public sur cuivre (gros et détail), en respectant un calendrier et des volumes partagés avec l'Arcep et l'ensemble des opérateurs, de manière à permettre une montée en charge progressive au cours de l'année 2021. Des exceptions ont été définies, de manière à éviter un blocage notamment en cas d'échec de production de raccordement FttH.

La généralisation se poursuivra au cours de l'année 2022 pour les offres haut débit grand public sur cuivre (gros et détail), avec un rythme quadrimestriel (3 fois par an), de manière à couvrir l'ensemble des adresses éligibles au dispositif, compte tenu des critères définis par l'Arcep.

Situation au 13 décembre 2022 : 20 millions de locaux sont concernés par la fermeture commerciale à l'adresse, suite au lot 5 du 1^{er} octobre 2022

	Lot 1 mai 2021	Lot 2 1 ^{er} octobre 2021	Lot 3 1 ^{er} février 2022	Lot 4 1 ^{er} juin 2022	Lot 5 1 ^{er} octobre 2022	Lot 6 en préparation 1 ^{er} février 2023
volume de PM	0,9 k	40 k	119 k	124 k	129 k	133 k
volume d'adresse câblées	0	0	0	97 k	362 k	365 k
volume d'adresses concernées	22 k	1,1 M	6,9 M	7,9 M	9,3 M	en cours de calcul
volume de logements concernés	100 k	3 M	15 M	18 M	20 M	en cours de calcul

Extension de la fermeture commerciale à l'adresse - Juin 2023

Afin de tenir compte des commentaires exprimés pendant la consultation publique sur l'extension de la fermeture commerciale à l'adresse qui interviendra en juin 2023, ce jalon a été revu. En juin 2023, la fermeture commerciale à l'adresse sera étendue aux offres Voix à destination des clients Grand Public. Les exceptions suivantes seront maintenues :

- Echec de production FttH.
- Client final non résidentiel.
- Rétablissement à la suite d'une résiliation à tort.

1.3 Lots de fermeture technique fin 2024 et 2025

La phase de transition intègre deux premiers lots annuels de fermeture technique (janvier 2025 et fin 2025), permettant d'initier la démarche industrielle qui sera mise en œuvre lors de la phase de fermeture (2026-2030). La démarche retenue pour ces deux premiers lots annuels, telle que décrite dans les cahiers de fermeture du cuivre, préfigure le schéma qui sera retenu pour les lots annuels de la phase de fermeture. Orange a veillé à ce que la montée en puissance des volumes de locaux concernés par chaque lot annuel de fermeture technique puisse être très progressive durant la phase de transition, de manière à permettre à chaque opérateur d'appréhender des situations de plus en plus complexes, sur l'ensemble du territoire, et de préparer le passage à une phase industrialisée.

Orange a ainsi déterminé des volumes cibles de locaux par lot annuel de fermeture technique de la phase de transition permettant un passage des expérimentations (moins de 20 000 locaux) vers la phase de fermeture (plusieurs millions de locaux par lot annuel).

Le détail du volume des locaux visé par les deux lots de fermeture technique de la phase de transition figure dans les tableaux suivants.

Chaque lot annuel de fermeture technique de la phase de transition sera constitué d'un ensemble de communes (voire de parties de communes) déterminé par Orange sur la base d'une méthodologie, détaillée dans le **cahier n°4**, visant à assurer une répartition homogène entre OI FttH sur l'ensemble du territoire. Chaque lot de communes fera l'objet d'une phase de partage avec l'ensemble des parties prenantes, détaillée dans le **cahier n°4**.

Orange opérera, pour chaque lot annuel de fermeture technique de la phase de transition, une fermeture commerciale unique à une même date pour l'ensemble des offres sur cuivre (gros et détail, grand public et entreprise, haut débit et voix), et une fermeture technique unique à une même date.

Tenant compte des remarques formulées lors de la consultation publique, Orange veillera à ce qu'un délai supérieur ou égal à deux ans soit respecté entre l'annonce de la fermeture technique et la fermeture technique.

De plus, Orange se réserve la possibilité d'implémenter le jalon d'adaptation du Service Après-Vente (SAV) pour chaque lot annuel, six mois après la fermeture commerciale en fonction de l'avancement des travaux menés avec les opérateurs sur la mise en œuvre de ce jalon. Les modalités de mise en œuvre de ce jalon font l'objet de travaux qui figurent parmi les chantiers à conduire, détaillés dans le **cahier n°9**.

Compte tenu des délais de préavis fixés dans le cadre réglementaire pour la fermeture commerciale et la fermeture technique, Orange sollicitera des dérogations auprès de l'Arcep de manière à permettre la mise en œuvre des deux lots annuels de fermeture technique de la phase de transition conformément au calendrier prévisionnel prévu dans le plan.

2. Phase de fermeture : 2026 – 2030

La phase de fermeture se déroulera de début 2026, une fois les réseaux FttH largement déployés sur l'ensemble du territoire national, jusque fin 2030. Cette phase correspond à la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre à l'échelle industrielle. Elle a pour objectif de fermer l'ensemble du réseau cuivre de manière qu'il n'y ait plus aucun accès en service sur réseau cuivre à compter de fin 2030.

La phase de fermeture est caractérisée par :

- Une fermeture commerciale unique à une même date au niveau national pour l'ensemble des offres sur cuivre.
- Un jalon d'adaptation du SAV après la fermeture commerciale nationale, pour l'ensemble des offres sur cuivre, selon les modalités qui auront été définies pendant la phase de transition.
- Cinq lots annuels de fermeture technique (fin 2026 à fin 2030), avec des volumes cibles de locaux calés de manière à correspondre à des volumes d'accès cuivre restant à migrer à peu près constants dès fin 2027.

2.1 Détail du jalon de fermeture commerciale nationale janvier 2026

La mise en œuvre en janvier 2026 d'une fermeture commerciale unique au niveau national marque le début de la phase de fermeture.

Cette fermeture commerciale unique concernera l'ensemble des offres sur cuivre :

- les offres grand public et les offres à destination des entreprises.
- les offres haut débit et les offres de téléphonie.
- les offres de gros (cf. liste en annexe 1) et de détail.

Orange a positionné cette date de fermeture commerciale unique au niveau national en janvier 2026 en tenant compte de l'objectif du gouvernement de généralisation du FttH d'ici fin 2025.

Dans ce contexte, à compter de janvier 2026, plus aucune offre ne sera commercialisée sur le réseau cuivre sur l'ensemble du territoire national, outre-mer compris.

L'annonce de la fermeture commerciale nationale interviendra en janvier 2023 au plus tard, afin de respecter les délais réglementaires.

2.2 Possibilité de report au cas par cas de la fermeture commerciale nationale

Si les cibles des critères réglementaires ne sont pas atteintes de manière raisonnable sur une zone, Orange fera preuve de souplesse pour repousser au cas par cas la fermeture commerciale sur ces zones, sans que cela ne vienne remettre en cause l'échéance globale de fin 2030.

Une analyse des déploiements FttH sera partagée avec les acteurs lors de deux groupes de travail multilatéraux, positionnés au T3 et T4 2025.

- L'objet du premier groupe de travail multilatéral (2025) sera d'échanger sur les prévisions de déploiements FttH à l'horizon fin 2025, sur la base d'une première liste de communes pour lesquelles des difficultés pourraient compromettre l'atteinte de l'objectif de généralisation du FttH à cet horizon. Des échanges pourront avoir lieu pour identifier les solutions à mettre en place pour tenir l'objectif de généralisation du FttH d'ici fin 2025.
- Le second groupe de travail (T4 2025) aura pour objectif d'annoncer la liste définitive des communes qui seraient, le cas échéant, concernées par un report.

2.3 Jalon d'adaptation du SAV

Orange mettra en œuvre une adaptation des processus SAV (voire un arrêt de certains processus), dont les modalités précises sont à définir avec l'ensemble des opérateurs, afin d'utiliser ce jalon comme un levier incitatif à la migration des accès vers les solutions de substitution, responsabilisant les opérateurs et leurs clients sur les arbitrages à réaliser dans la perspective de la fermeture technique ultérieure.

La modulation du SAV fait partie des chantiers à conduire et est décrite en détail dans le **cahier n°9**.

2.4 Cinq lots annuels de fermeture technique

La phase de fermeture se compose de cinq lots annuels de fermeture technique (de fin 2026 à fin 2030), dont la mise en œuvre sera industrialisée, sur la base des enseignements de la phase de transition.

Orange a déterminé les volumes cibles de locaux par lots annuels de fermeture technique de la phase de fermeture, avec pour objectif d'avoir fermé techniquement le réseau cuivre pour plus de 41,9M locaux fin 2030 (Observatoire Arcep T3 2022), tout en visant à ce que les volumes prévisionnels d'accès cuivre restant à migrer par lot soient à peu près constants dès fin 2027.

Ainsi, les volumes de locaux des lots annuels à fermer dans le cadre du plan tiennent compte de la dynamique naturelle de migration du cuivre vers la fibre : au fil des ans, il restera donc de moins en moins d'accès cuivre à migrer par rapport au nombre de locaux des lots à fermer.

Les volumes annuels de locaux fermés techniquement envisagés seraient les suivants :

- Environ 2,3M locaux pour le lot 3 fermé techniquement en fin 2026.
- Environ 7,1M locaux pour le lot 4 fermé techniquement en fin 2027.
- Environ 10,5M locaux pour le lot 5 fermé techniquement en fin 2028.
- Environ 10,5M locaux pour le lot 6 fermé techniquement en fin 2029.

- Environ 10,5M locaux pour le lot 7 fermé techniquement en fin 2030.

Chaque lot annuel de fermeture technique de la phase de fermeture sera constitué d'un ensemble de communes (voire de parties de communes) déterminé par Orange sur la base d'une méthodologie, décrite dans le **cahier n°4**.

Orange opérera, pour chaque lot annuel, la fermeture technique au mois de novembre de l'année concernée, pour éviter une fermeture durant la période des fêtes de fin d'année.

Orange annoncera officiellement la fermeture technique pour chaque lot annuel 36 mois avant la date prévue, compte tenu des délais de préavis fixés dans le cadre réglementaire. Pour le lot 3, Orange sollicitera une dérogation sur le délai de prévenance de la fermeture commerciale prévue en novembre 2025.

Vue d'ensemble

Les informations de cette vue d'ensemble sont données à titre informatif. Ils pourront être adaptés, en particulier en fonction de la date de lancement officiel des premières étapes et de l'implémentation des principes de mise en œuvre rappelés dans le **cahier n°1**.

1. Tableau synoptique de la fermeture du réseau cuivre

Le tableau suivant présente une vision synoptique de la mise en œuvre du plan de fermeture du réseau cuivre, avec les volumes cibles de locaux par lot annuel de fermeture technique.

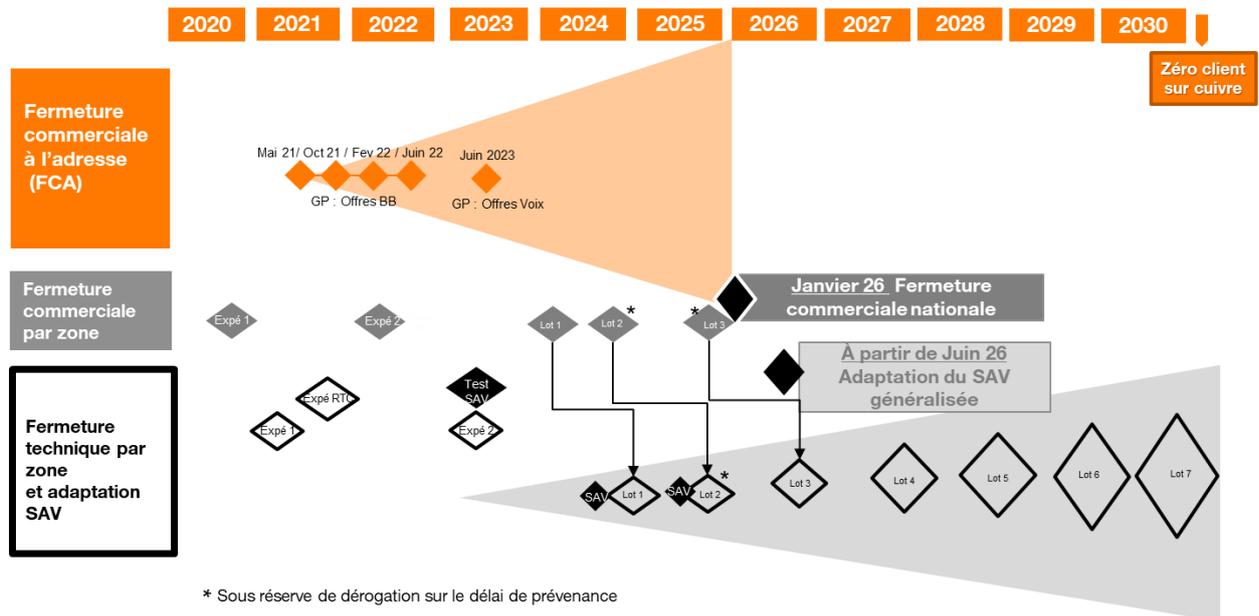
Les volumes cibles sont évalués sur la base d'un total de 41,9 M locaux au niveau national, compte tenu du décompte réalisé par l'Arcep dans son observatoire des déploiements publié pour le T3 2022.

Version 12/12/2022

Identification des communes et partage		Fermeture commerciale		Fermeture technique		Estimation volume de locaux par lot	Volume total cumulé locaux fermés			
		Date d'annonce	Date d'effet	Date d'annonce	Date d'effet		Nb locaux	% cumulé		
Identification	Partage									
Phase de transition	Expé 1		16/07/2020	10/11/2020	16/07/2020	31/03/2021	700	700	0,0 %	
	Expé 2		13/07/2021	31/03/2022	13/07/2021	31/03/2023	15 000	15 700	0,0 %	
	Lot 1	T2 2022	T3 2022	13/12/2022	31/01/2024	13/12/2022	31/01/2025	210 000	225 700	0,6 %
	Lot 2	T4 2022	T1 2023	T2 2023 *	11/2024 *	T2 2023 *	11/2025 *	900 000	1,1 M	3 %
Phase de fermeture	Lot 3	T1 2023	T2/T3 2023	T3/T4 2023 *	11/2025 *	T3/T4 2023	11/2026	2,3 M	3,4 M	8 %
	Lot 4	T1 2024	T2 2024	Janvier 2023 (au plus tard)	Janvier 2026	11/2024	11/2027	7 M	10,4 M	25 %
	Lot 5	T1 2025	T2 2025			11/2025	11/2028	10,5 M	21 M	50 %
	Lot 6	T1 2026	T2 2026			11/2026	11/2029	10,5 M	31,5 M	75 %
	Lot 7	T1 2027	T2 2027			11/2027	11/2030	10,5 M	41,9 M	100 %

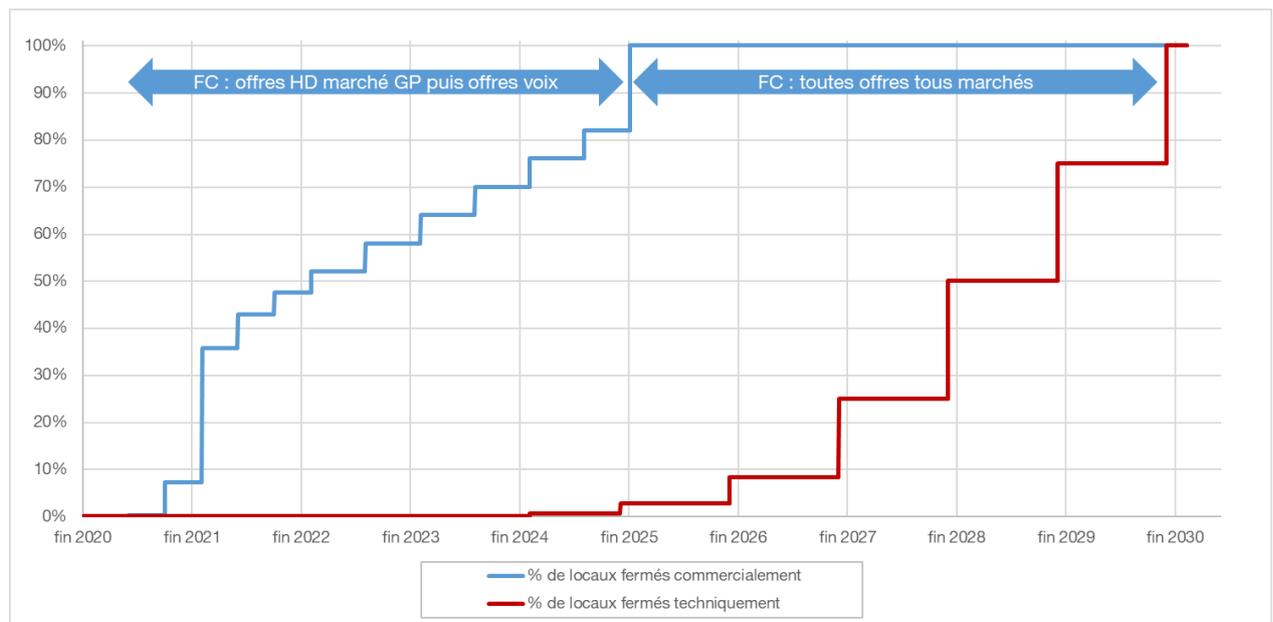
*Sous réserve dérogation Arcep

2. Schéma présentant le calendrier envisagé



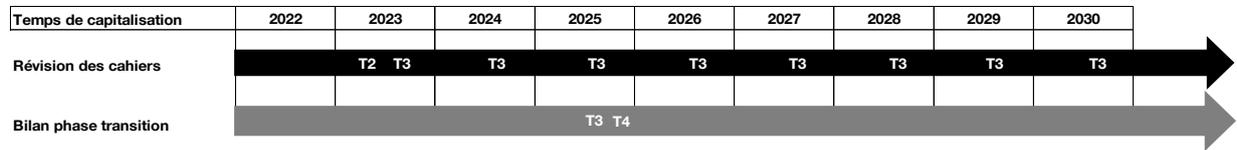
3. Diagramme présentant l'évolution annuelle des proportions de volumes de locaux

Le diagramme suivant représente l'évolution annuelle des proportions de volumes de locaux relevant des zones fermées commercialement et techniquement au niveau national, en intégrant une mise en œuvre progressive de la fermeture commerciale anticipée à l'adresse (FCA) pour les clients haut débit grand public sur cuivre à partir du printemps 2021.



4. Jalons de capitalisation

Temps de capitalisation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Révision des cahiers		T2 T3	T3	T3	T3	T3	T3	T3	T3
Bilan phase transition				T3 T4					



Annexe 1 - Liste des offres de gros concernées par la fermeture commerciale nationale :

- Dégroupage (Accès total, Accès partagé)
- DSL Access, DSL Access Only
- VGA
- VGT+
- Just Internet
- ADSL E (ADSL Entreprise)
- Dégroupage Entreprise
- Accès Essentiel
- Core Ethernet Entreprises (C2E)
- Core Ethernet LAN (CELAN)
- DSL Entreprises (DSLE), offre fermée à la commercialisation en décembre 2020
- LPT BD
- Aircom (cas de la prestation cuivre)
- Conduit numérique de 2Mb (CN2)

Orange, SA au capital de 10 640 226 396 euros RCS Nanterre 380 129 866

Siège social : 111 quai du président Roosevelt – CS 70 222 – 92 449 Issy les Moulineaux Cedex

